



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2023-288-ACC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 21 janvier 2024 lors d'un Trail.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Nicolas DAVOUST, président de l'association « Amicale du personnel de la commune de La Plaine-sur-Mer » dont le siège social est situé à la Mairie, place du Fort Gentil 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un Trail, le dimanche 21 janvier 2024 de 07h00 à 14h00, à la salle des sports, Espace Sports et Loisirs.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Nicolas DAVOUST en sa qualité de président de l'association « Amicale du personnel de la commune de La Plaine-sur-Mer » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un Trail qui aura lieu le dimanche 21 janvier 2024, à la salle des sports, Espace Sports et Loisirs.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 21 janvier 2024 de 07h00 à 14h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Nicolas DAVOUST, président de l'association « Amicale du personnel de la commune de La Plaine-sur-Mer »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 24 octobre 2023

Séverine MARCHAND,
Maire

